

# PARLONS Régime de retraite

## Comment garantir notre prestation de retraite



En raison du ralentissement des marchés des actions survenu récemment dans le monde, la direction de Postes Canada, soit deux ans plus tôt que requis par la loi, a adopté une approche proactive afin dévaluer le financement du Régime de retraite agréé de Postes Canada, en date du 31 décembre 2002. Les résultats de cette évaluation, effectuée par l'actuaire du régime de retraite, Mercer Consultation en ressources humaines, a fait ressortir un déficit de solvabilité du régime, qui est d'environ 450 millions de dollars.

Les évaluations de financement doivent être réalisées au moins une fois tous les trois ans, et le rapport est déposé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. L'évaluation de financement est une façon systématique pour l'employeur de financer les

prestations accumulées par rapport aux années de service ouvrant droit à pension qui sont déjà acquises. Advenant que l'actif est insuffisant pour verser les prestations de retraite acquises par les employés, le répondant du régime, soit Postes Canada est tenu d'effectuer des paiements spéciaux jusqu'à ce que le déficit de solvabilité soit comblé.

Malgré la reprise des marchés financiers en 2003, le Conseil d'administration a autorisé le transfert de 100 millions de dollars en vue de commencer à remédier au déficit de solvabilité. Le directeur des finances, Jacques Côté, déclare que ce transfert est une « première étape prudente » et que la direction surveille les marchés financiers et continuera de le faire « afin de garantir les prestations de retraite ».

### Points saillants de l'entente ratifiée avec le STTP entrant

en vigueur le 1er janvier 2004

- **Les entrepreneurs de route rurale et du service suburbain se sont joints à l'effectif de la SCP**

Ils seront soumis aux règles d'admissibilité au régime de retraite de Postes Canada.

- **Employés à temps partiel**

Ils devront acquérir des droits à pension calculés à partir du nombre effectif d'heures normales de travail rémunérées et en bénéficier.

- **Employés temporaires**

Ils auront droit de cotiser au régime de retraite de Postes Canada dans les cas suivants :

- dans une seule affectation de travail prédéterminée de plus de six mois, et
- s'ils sont affectés à une semaine de travail d'au moins douze heures.

Ils devront acquérir des droits à pension calculés à partir du nombre effectif d'heures normales de travail rémunérées et en bénéficier. Une fois l'affectation terminée, l'employé-e concerné redeviendra un employé ou une employée en disponibilité et ne cotisera plus au régime : cette personne devra se qualifier à nouveau pour avoir le droit de verser encore des cotisations.

### Les cotisations de retraite augmentent le 1er janvier 2004

Les cotisations des employés au Régime de retraite agréé et à la Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada augmenteront de 0,4 % par année à compter du 1er janvier 2004.

Cette augmentation a reçu l'approbation du Conseil d'administration de Postes Canada et elle est conforme à la législation en vigueur en matière de régimes de retraite, qui autorise une augmentation limitée des taux de cotisation chaque année, jusqu'à ce que la part des cotisations des employés au régime atteigne 40 pour cent (actuellement elle est de 27 pour cent) des coûts annuels courants du régime.

Avant septembre 1999, les cotisations à la Pension de retraite de la Fonction publique et au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec étaient limitées à un taux de cotisation combiné de 7,5 % des gains ouvrant droit

à pension. Par la suite, la loi fédérale a éliminé la limite des cotisations de 7,5 % et les hausses sont maintenant restreintes à 0,4 % par année, à compter du 1er janvier 2004.

Il est important de noter que ces hausses de cotisation contribueront à préserver l'intégrité financière des régimes, assurant ainsi des régimes sains et viables tant pour nos retraités actuels que futurs.

*Un employé qui a un revenu de 42 000 \$ par année verra sa cotisation annuelle au Régime de retraite de Postes Canada augmenter d'environ 168,00 \$ (6,44 \$ par paie) en 2004, en tenant compte du maximum des gains ouvrant droit à pension en 2003.*

Cette augmentation de cotisations ne s'appliquera pas aux employés qui ont complété 35 ans de service ouvrant droit à pension et qui cotisent actuellement à un taux de 1 % des gains.

# Examen semestriel des placements du régime de retraite de Postes Canada

**Bureau de Douglas Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements**

Depuis que les marchés financiers ont retrouvé leur stabilité en mars 2003, on constate une augmentation considérable des rendements des placements qui constituent l'actif du régime pour la première fois depuis plusieurs années. Jusqu'en septembre 2003, cette reprise s'est poursuivie bien qu'on doive logiquement s'attendre à un certain ralentissement compte tenu des gains appréciables réalisés ces derniers mois.

Les placements sur les marchés florissants de titres canadiens et américains venant en tête, le rendement des placements qui constituent l'actif du régime a atteint 3,01 % pour la période de six mois prenant fin le 30 juin 2003, dépassant ainsi notre point de référence stratégique de 2,4 %.

## Les régimes de retraite sont à l'abri

Il importe de prendre conscience du fait que même si les marchés des actions présentent une certaine volatilité et que les rendements sont négatifs au cours d'une période donnée, ces conditions n'ont aucune incidence sur les prestations de retraite de Postes Canada. En effet, le Régime de retraite agréé de Postes Canada est essentiellement un régime à « prestations déterminées ». Autrement dit, la formule que nous employons pour le calcul des prestations est basée sur les gains des participants et le nombre d'années passées au service de la Société plutôt que sur le taux

de rendement des placements du régime.

Les participants à notre régime de retraite ont droit à des prestations garanties, à l'abri de l'inflation, et le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes surveille étroitement le rendement des placements et les contributions pour qu'elle dispose de l'actif qu'il lui faut afin de payer les charges au titre des prestations de retraite. C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration a autorisé Postes Canada à augmenter sa contribution de 100 millions de dollars à compter de 2003.

## Aperçu économique

Le U.S. Federal Reserve Board a continué à abaisser les taux d'intérêt au début de 2003, préoccupé par la conjoncture de l'économie américaine. L'économie a commencé à montrer des signes plus évidents de reprise à partir du moment où les dépenses de consommation ont augmenté à la suite du fléchissement des taux d'intérêt, qui sont retournés à des niveaux déjà observés pendant les années 50. Bien que l'emploi demeure stagnant, certains indices donnent à penser que les rendements des placements effectués par les entreprises sont en hausse, car, pour la première fois depuis plusieurs années, leurs profits affichent une croissance continue. On remarque cette hausse malgré les grandes incertitudes provoquées par les événements en Iraq et les répercussions internationales de la flambée des cas de SRAS.

Ces tendances se sont dégagées de façon particulièrement évidente au Canada. L'amélioration de la conjoncture économique a permis à la Banque du Canada d'augmenter les taux d'intérêt administrés, ce qui a contribué à accroître l'écart entre les taux d'intérêt et a entraîné une remontée du dollar canadien d'environ 14 % à la fin de septembre devant un dollar américain affaibli.

## Rendement des marchés financiers

Après la baisse enregistrée au début de la nouvelle année, on a assisté au ralliement des marchés boursiers au Canada et partout dans le monde, et l'intérêt des investisseurs pour les titres à revenu fixe s'est estompé. En fait, un dégagement survenu sur le marché des obligations américaines au début de l'été s'est révélé l'un des plus importants jamais enregistrés : il a permis aux taux d'intérêt à long terme des marchés étrangers de retourner aux niveaux qu'ils atteignaient à la fin de l'exercice de 2002.

Pour la période de six mois prenant fin le 30 juin 2003, l'indice TSX est revenu à 6,7 %, et l'indice obligataire universel MCS, à 4,4 %. Sur les marchés étrangers, l'indice S&P 500 américain est revenu à -4,1 %, et l'indice MSCI EAEO international, à -6,1 %, ces rendements étant affectés par la remontée du dollar canadien. Cependant, ces rendements, convertis en dollars américains, équivalaient à 11,76 % pour le S&P et à 9,47 % pour l'EAEO de MSCI.

## Stratégie de placements et rendements de la caisse de retraite

Nous continuons d'effectuer des placements conformément à notre stratégie à long terme et en respectant les règles régissant la composition de l'actif. Dans l'ensemble, nos placements sous forme d'actions ont augmenté pour atteindre environ 60,2 % de l'actif du régime de retraite en date du 30 juin 2003. Ce pourcentage se compare avantageusement au

point de référence stratégique, qui est de 62,5 %, dans la mesure où il se situe à l'intérieur de l'intervalle autorisé, qui est de 55 % à 70 %. Nous prévoyons une nouvelle augmentation de nos avoirs en actions dans les mois à venir.

Le rendement des titres canadiens et américains était généralement favorable, comparativement à celui de leurs points de référence respectifs, tout comme celui des instruments canadiens à revenu fixe. Les rendements ont également continué à s'améliorer à la suite de placements effectués sous forme d'obligations à rendement réel. Par ailleurs, le rendement des titres internationaux s'est révélé décevant.

## Initiatives actuelles

Nous prévoyons lancer un programme destiné à diversifier, au cours des douze prochains mois, notre portefeuille de placements dans différents secteurs, comme les biens immobiliers et les investissements privés. Ces types de placements conviennent aux caisses de retraite comme la nôtre, dont les obligations sont essentiellement à long terme.

De plus, nous avons également l'intention de revoir la structure de nos placements sous forme d'actions canadiennes, notamment les proportions affectées aux stratégies de gestion active et de placements indexés. Nous venons de mener à terme l'examen de nos placements sous forme de titres internationaux, ce qui nous a amenés à modifier notre structure de gestion externe.

## Nouveau membre élu du conseil consultatif des pensions (CCP)

Nous sommes heureux d'annoncer que Micki McCune a été choisie pour être représentante de tous les participants actifs au Conseil consultatif des pensions. Elle remplace Bill Price, qui a pris sa retraite en février 2003.

Elle est au service de Postes Canada depuis 1976 et elle travaille actuellement pour les Services techniques au bureau de poste de Vancouver. Elle a présidé le Conseil d'administration national du STTP pendant quinze ans et elle a occupé le poste de secrétaire-trésorière pendant deux mandats à la section locale du STTP de Vancouver.

## Le bulletin *Parlons régime de retraite* est publié par :

SERVICE DES PENSIONS –  
POLITIQUES RELATIVES  
AU RÉGIME DE RETRAITE  
2701, PROMENADE  
RIVERSIDE, BUREAU B320  
OTTAWA ON K1A 0B1

COURRIEL : [pension.division@postescanada.ca](mailto:pension.division@postescanada.ca)